

DELIBERATION N°12-26-C

Transfert de gestion de l'aire de camping-car de la Feclaz à la commune de Les Déserts (compétences obligatoires)

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à 18h30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 février 2026 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUIRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPERNTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
SCIASCIA Mathieu		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy		X
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain	X		FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
REVOL Karine	VAIRYO Nicolas
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	1	15
Grand Lac	17	3	8	1	9

Arrivé le :

12 MARS 2026

Préfecture de la Savoie

DELIBERATION 12-26-C

Vu la délibération du 26 novembre 2003 autorisant la convention entre la commune de Les Déserts et le Syndicat Mixte de mise à disposition de terrains pour l'aire de camping-cars.
Vu la convention relative à l'encassement des redevances de l'aire de camping-cars de la Feclaz signée en décembre 2022.

Depuis 23 ans, le Syndicat Mixte des stations des Bauges a la gestion de l'aire de camping-cars située à la Feclaz.

Depuis 2022, l'encassement de celle-ci est géré par Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Les difficultés liées à l'exploitation de l'aire ainsi que les coûts engendrés deviennent difficilement supportables par le Syndicat Mixte.

Il est alors proposé de transférer la gestion de l'aire de camping-cars de la Feclaz à la commune de Les Déserts.

La commune a déjà délibéré la reprise en régie de l'aire de camping-cars de la Feclaz.

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

Secrétaire de séance : VANIN Gaëtan

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de gestion de l'aire de camping-car de la Feclaz à la commune de Les Déserts

Fait à Aix les Bains, le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance
VANIN Gaëtan

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Voteants	20	PROCURATIONS : GENNARO Alexandre et REVOL Karine
Ne prend part au vote		DUMAZ Gérard - DUMAZ Régis - FERRARI Sandra - VANIN Gaëtan
Suffrages exprimés		
Vote POUR		BERTHOMIER Christian - - FABRE Maryse - FERRARI Marcel - GALENE Pierre-Damien - MIGUET Vincent - PIERRETON Christophe - REPENTIN Thierry - TRAHAND Cécile - BEBERT Thierry - CARACO Alain
		CAMUS Gilles - CHAPUIS Nicolas - GIMENEZ André - MOUGNIOTTE Alain - PETIT GUILLAUME Sophie - PIGNIER Régis - VAIRYO Nicolas - VIAL Jean-Marc
Vote CONTRE		
Abstentions		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.